

- MAURALT, Rév. J., et autres, de St. Thomas de Pierreville. Pétition, 126.
- MCCREA, Hon. W., prête serment, 18.
- MCDONELL, Elizabeth, veuve de feu D. McDonell, colonel et député-adjutant-général des milices. Pétition 155.
- MCDUGALL, J. L., et autres, de Renfrew et Montréal, syndics de la succession de feu, John Lorn McDougall. Pétition, 35. *Voir* Bill, No. 50.
- MCGILLEVRAY, J., et autres, du township de Lochaber. Pétition, 200.
- MCGINN, T., ci-devant géolier de la prison de Montréal. Pétition, 98.
- MCGINNESS, J., et autres, de l'Isle Amherst. Pétition, 133.
- MCGUIRE, P., et autres, de Cobourg. Pétition, 126.
- McKAY, J., et autres, de Woodstock. Pétition, 89.
- McLAREN, W., et autres, du township de Saguenay. Pétition, 229.
- McLAUGHLIN, Vente de l'immobilier de la succession de. Pétition, 58. *Voir* Bill, No. 51.
- McLEAN, Neil W., copiste anglais, nommé assistant greffier des comités au Salaire annuel \$600, 193. *Voir* comité des contingents.
- McMURRICH, J., et autres, de Toronto. Pétition, 103.
- MEDONTE : Conseil municipal de. Pétition, 197.

MESSAGES :

De Son Excellence le gouverneur général :

- Transmettant le code civil du Bas-Canada, 34.
- Accordant un congé d'absence à l'hon. F. A. Quesnel, 34.
- Transmettant copie des résolutions relatives à l'union proposée de l'Amérique Britannique du Nord et aussi certaine correspondance à ce sujet, 36 à 48, inclusivement.
- Relation à la force volontaire pour le service de la frontière, 110, 111.
- Accordant un congé d'absence à l'hon. J. Morris, 122.

De l'Assemblée Législative :

- Communiquant les noms des membres du comité conjoint de la bibliothèque, 54.
- Communiquant les noms des membres du comité conjoint des impressions, 60, 61.
- Demandant qu'il soit permis à l'hon. James Skead de comparaître devant un comité spécial, 84.
- Nommant les membres qui doivent composer le comité conjoint sur l'agriculture, 95.
- Demandant qu'il soit permis à l'hon. M. Guèvremont de comparaître devant un comité spécial, 22.
- Communiquant des résolutions relativement à la suspension de bills lors de la prorogation du parlement, 233.